Discours de Jean-Marie CARRIER
« Les politiques du logement pour les plus âgés dans la Grande Région »
Arlon – 21 avril 2006

Je constate que le débat de ce jour sur le thème des politiques du logement pour les plus âgés dans la Grande Région intéresse et préoccupe pas mal de monde et c'est bien ainsi.

La Province de Luxembourg, dans toutes ses composantes, développe, depuis plusieurs années, des actions envers la personne âgée.
Ce n'est d'ailleurs pas pour rien si nous sommes trois Députés permanents à vous en parler ce matin.

En ce qui concerne plus particulièrement le Département des Affaires sociales et hospitalières dont j'assume la responsabilité, il se veut aussi très attentif aux particularités rencontrées par la personne âgée.
Que ce soit au niveau de son bien-être, de ses attentes et de ses besoins.

Le logement est bien entendu un axe très important de cette politique.

Dans le cadre des deux Agences Immobilières Sociales qui couvrent notre territoire provincial, au nord et au sud, et qui sont soutenues par mon Département, ma volonté, mais elle est présente aussi chez mes collègues d'ailleurs, est de privilégier le maintien de la personne âgée dans sa commune d'origine et de lui attribuer de préférence un logement le mieux adapté à ses capacités physiques et financières.

Pour rappel, le but premier d'une Agence Immobilière Sociale est d'aider les personnes en situation de précarité ou à revenus modestes à accéder à un logement convenable à un prix modéré.
Pour atteindre cet objectif elle joue le rôle d'intermédiaire entre un propriétaire privé et un candidat locataire, le propriétaire et l'AIS étant liés par un mandat de gestion
Les propriétaires qui confient un logement à l'AIS touche une prime qui peut d'ailleurs aider à l'adaptation d'un logement aux besoins d'une personne âgée ou à mobilité réduite.
Pour prendre un exemple concret, un propriétaire qui confie un logement de 100 m2 pour une durée de 3 ans recevra 1125 €.
Bien évidemment si le propriétaire renouvelle le contrat avec l'AIS à son échéance, il pourra espérer le renouvellement de la prime si de nouveaux travaux d'amélioration sont réalisés.
Le but de cette prime est d'encourager les propriétaires à confier leur logement à une AIS mais aussi de favoriser l'amélioration du cadre de vie des locataires.

En contrepartie de l'effort que le propriétaire accepte de consentir sur son loyer, il se voit garantir une série d'avantages :

- La possibilité de bénéficier de la prime provinciale et d'aides régionales spécifiques (je viens d'en parler).
- L'ensemble des formalités et le suivi du locataire est assuré par l'AIS.

- Le versement régulier du loyer est garanti au propriétaire, même si le locataire ne paie pas. Dans cette hypothèse c'est l'AIS qui assure le versement du loyer et qui se charge de la récupération du montant auprès du locataire.
- La remise du logement dans son état initial
- Etc.

L'AIS nord couvre les communes de l'arrondissement de Bastogne et de Marche tandis que l'AIS sud couvre les arrondissement d'Arlon et de Virton.
L'arrondissement de Neufchâteau n'est pas actuellement couvert.
L'idéal serait bien entendu que la totalité de la province soit couverte par une AIS, mais une extension supplémentaire des AIS existantes est difficilement envisageable en fonction des distances et du territoire couvert par chaque AIS qui est déjà très important et qui représente des frais supplémentaires non négligeables par rapport à des AIS qui travaillent en milieu urbain.
Pour créer une troisième AIS au centre de la province il faudra non seulement l'accord des communes concernées mais aussi celui de la Région qui devra prendre en charge une large partie des frais de fonctionnement.
Une réflexion est d'ailleurs en cours au sein de certaines communes et de la Province.
Les AIS bénéficient d'une large autonomie dans leur fonctionnement mais bien entendu elle doivent rendre des comptes auprès de la Région et du Fonds du logement qui en assure la tutelle mais aussi auprès de la Province, des communes, CPAS et associations qui en sont les membres fondateurs.
Si je suis Président de l'AIS sud et Vice-Président de l'AIS nord, il est important de préciser que la Province est un partenaire parmi d'autres, même si elle a joué un rôle important voir très important dans la mise en place des AIS.
Les chiffres sont en constante évolution car les deux AIS connaissent actuellement un développement considérable et sont en négociation pour la prise en gestion de nouveaux logements.
Il est probable que chacune des deux AIS gérera plus d'une centaine de logements dans le courant de cette année.
Bien entendu, si couvrir l'ensemble de la province est une priorité, il faut aussi poursuivre le développement des AIS existantes car elles répondent à un besoin fondamental pour nos concitoyens.
La prime provinciale dont le budget a été doublé depuis sa création sera probablement un outil déterminant à cet égard.

La Province est également présente dans les sociétés de logements sociaux qui s'efforcent d'avoir un certain nombre de logements adaptés aux besoins des personnes âgées ou à mobilité réduite.

Tout ceci pour dire que mon optique est bel et bien de favoriser, dans la mesure du possible, le maintien des personnes âgées à domicile.

C'est pourquoi le Département des Affaires Sociales et Hospitalières soutient, par une intervention horaire, les CPAS qui ont une convention de subventionnement avec des services d'aide aux familles et aux personnes âgées ou handicapées.

Des primes sont aussi octroyées aux personnes âgées pour le téléphone et pour des appareils de télévigilance.

Nous sommes également entrain de mettre sur pied une action pour soutenir les aidants des personnes âgées.
Entendez par là les parents, amis, voisins et/ou professionnels de la santé qui se rendant régulièrement au domicile de la personne âgée dépendante pour les aider dans leur vie de tous les jours.
Ce projet nous paraît important car la perte d'autonomie d'un proche amène de grands bouleversements, tant dans la vie de la personne âgée elle-même que dans celle de « l'aidant ».
Tous ces changements peuvent amener du stress, entraîner un surcroît de fatigue et fragiliser l'équilibre de l'aidant qui, bien souvent doit aussi composer avec une activité professionnelle et une vie familiale.
C'est pourquoi nous proposons aux aidants un cycle de rencontres autour de différents thèmes qui les touchent. Ceci afin de cerner au mieux leurs besoins et leurs attentes et ainsi pouvoir leur venir en aide et permettre le maintien de la personne âgée à son domicile.
Les premières rencontrent ont eu lieu en mars et d'autres sont prévues en juin, septembre et novembre 2006.
Les premiers échos sont déjà très positifs.

Enfin, dans un futur proche, le projet « Bien vieillir en Province de Luxembourg » fera ses premiers pas dans le cadre de « Luxembourg 2010 ».
Son but est de réinsérer les personnes âgées vivant seules dans une vie sociale et leur permettre ainsi de se reprendre en charge et de conserver la plus large autonomie possible.
L'objectif est aussi de permettre aux personnes âgées de conserver leur autonomie le plus longtemps possible pour retarder leur entrée dans des structures de types MR ou MRS même si celles-ci sont indispensables.
Le projet va même plus loin et recherchera à mettre en place des initiatives telles que :

- La création et la généralisation d'habitats adaptés et appartements encadrés spécifiques
- La création de centres de jour pour maintenir les liens sociaux
- Le tout, bien entendu, en assurant aux personnes âgées une mobilité adaptée

Mais nous n'en sommes pas encore là….
Une enquête auprès des ces personnes âgées va d'abord devoir être réalisée et des groupes de travail seront mis sur pieds.
Après les interventions des mes deux collègues, vous comprendrez que nos actions sont complémentaires entre-elles mais aussi vis-à-vis des sociétés de logement et qu'elles sont toutes bien nécessaires afin de permettre à tout un chacun de se loger à un prix accessible dans un logement adapté et décent.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite un débat fructueux.

Jean-Marie CARRIER

Député permanent aux Affaires sociales